

Dans ce Numéro

Conseil Municipal	page 2
Travaux	page 3
Le Coin des Associations	page 4
Environnement	page 5
Vie Communale	page 6
Vie Pratique	page 8



LA MERIDIENNE VERTE BIS

On n'a pas oublié cette belle journée du 14 juillet 2000 !

“A l'année prochaine”, c'est ainsi que je concluais l'article du
Trait d'Union d'octobre 2000.

Et bien, nous y sommes !

Avec l'aide et la participation active des associations qui l'ont souhaité, comme
l'an passé, nous organisons pour le :

**14 juillet 2001
le pique-nique de la "Méridienne verte bis",
des animations vous seront proposées.**

Le Codérando, le Syndicat d'initiative d'Asnières, la commission fêtes et
cérémonies, le comité des fêtes, la commission de la culture, la Commission
jeunesse et sport, les Brevetés Grand Gibier la Chasse et la Nature ont, cette
année encore, choisi de participer à cette fête.

La liste n'est pas exhaustive, toutes les initiatives seront les bienvenues.

Nous pouvons déjà vous annoncer que cette journée sera clôturée par le
traditionnel feu d'artifice organisé par le comité des fêtes.

Le programme vous sera communiqué par une brève dans quelques temps.

Tous les organisateurs vous attendent nombreux

HW

Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2001

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2000 de la commune ainsi que les comptes de gestion 2000 du percepteur, section commune et assainissement.

Les dossiers présentés pour l'année 2001 au titre de la Dotation Globale d'Équipement concernent :

- l'aménagement des locaux des services techniques dans les Ateliers Eole (coût estimatif 1 860 000 Frs HT hors voies et réseaux divers et aménagements intérieurs)

- la construction d'une classe et locaux annexes à l'école de Baillon (coût estimatif des travaux 1 000 000 Frs HT).

Dans les deux cas, la subvention de l'État pourrait atteindre 35 à 40% du coût HT des travaux.

Le Conseil Municipal a déterminé le budget du centre aéré, la participation des familles et la rémunération des animateurs pour le centre qui se déroulera du 2 au 27 juillet 2001.

Le Conseil sollicite du Préfet l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'acquisition par expropriation de 2 propriétés à l'état d'abandon situées



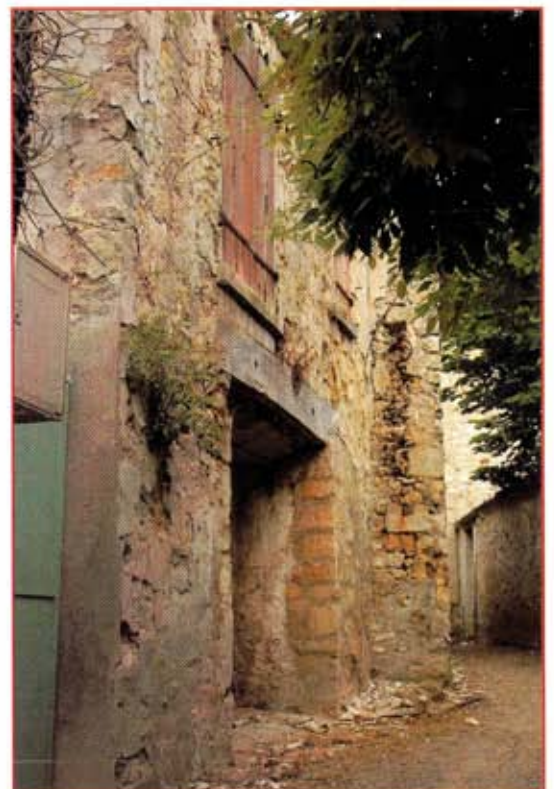
4, rue d'Asnières à Baillon et 6, ruelle Boivin à Asnières.

Le Conseil accorde une subvention de 2000 Frs au Collège Blaise Pascal pour l'organisation d'un voyage d'une semaine en Irlande pour deux classes (dont 8 élèves asniérois).

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de 6 électeurs qui pourront être appelés à siéger en 2002 à la Cour d'Assises de Pontoise.

Le Conseil autorise le Maire ou un Adjoint à signer le marché de travaux relatif à la construction de la classe de l'école de Baillon.

JL



TRAVAUX

Maison du village



Un portail est mis en place, un grillage le long de la Grande rue va l'être incessamment. Une clef est remise à toutes les associations utilisant le bâtiment pour leurs activités.

Nous avons du prendre cette mesure pour empêcher l'accès des véhicules n'ayant rien à y faire, notamment la nuit, en assurer, en partie bien sûr, la sécurité et limiter " les diverses rencontres " qui nous ont été signalées.

GB

La 5ème classe de l'école de Baillon

Ouf ! les travaux sont commencés...avec retard sur nos prévisions. Nous espérons dans le Trait d'Union de janvier que rien n'entraverait l'avancement du dossier compte tenu des nombreux obstacles administratifs à franchir.

L'un d'eux a barré le chemin. L'appel d'offres de février étant déclaré " infructueux, faute de réponses ", il a fallu relancer la machine et pour ce faire, attendre les élections municipales, la mise en place d'une nouvelle commission d'appel d'offres, les délais d'insertion dans les journaux...

Trois entreprises ont répondu. CPB FBC Argenteuil a été retenue. Délai d'exécution : 5 mois.

Par avance, nous remercions les enseignants pour leur compréhension et la patience dont ils vont devoir faire preuve pendant quelques mois.

GB

Monument des Dames Ecosaises

Experts et avocats des compagnies d'assurances adverses se sont mis d'accord pour la prise en charge de la reconstruction à l'identique du monument.

L'ordre de service est passé à l'artiste. Nous avons hâte de le voir debout.

GB

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Syndicat créé en 1963 par les communes de Viarmes et Asnières dont le premier objectif était la réalisation du réseau d'assainissement eaux usées.

Monsieur Bouvier, maire d'Asnières et Monsieur Salvi, maire de Viarmes, avaient compris la nécessité de s'associer pour l'étude et la réalisation de ces réseaux, ceux de la partie ouest de Viarmes devant, par gravitaire, rejoindre ceux d'Asnières pour être acheminés à la station d'épuration. Cela permettant également l'octroi de subventions plus

importantes.

Pourquoi " vocations multiples " ? Afin de laisser la porte ouverte à d'autres objectifs communs que le syndicat pourrait éventuellement prendre en charge.

Se sont ajoutés :

- la construction de réseaux et bassins de retenue pour les eaux pluviales
- l'achat et l'aménagement du parc de Toutedville
- l'achat des terrains et la construction du stade Maspoli (foot, tennis, maison du gardien)
- la reconstruction des vestiaires sur le stade Delacoste (en cours).

Toutes ces réalisations sont financées avec l'aide de subventions et emprunts remboursés par les deux communes (la participation d'Asnières a été de 863013 Frs en 2000).

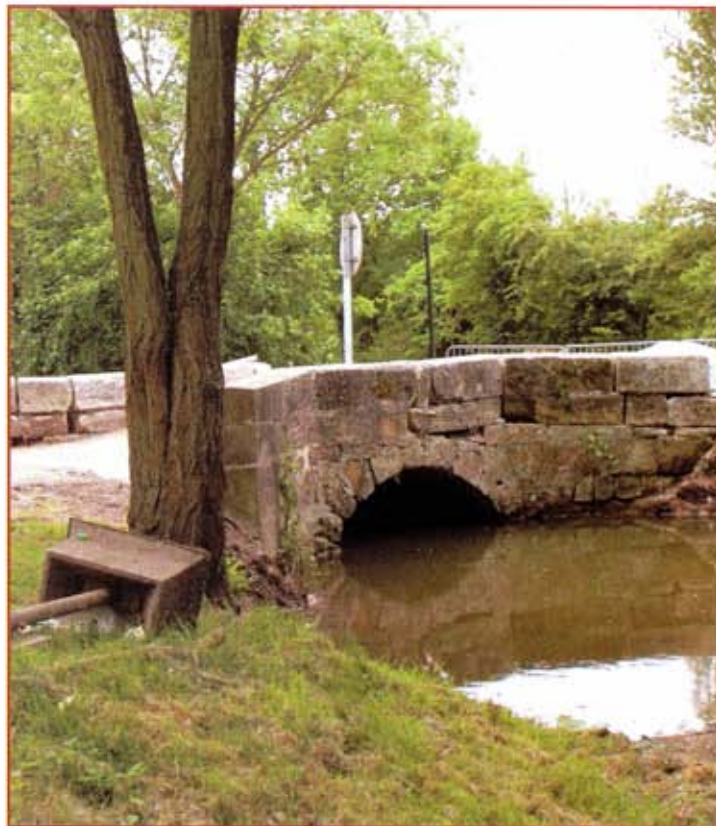
L'utilisation de ces équipements est donnée à tous les habitants d'Asnières et de Baillon.

GB

Pont sur l'Ysieux

Ce pont sur l'Ysieux permettant l'accès à l'abbaye de Royaumont depuis la route de Baillon est en cours de restauration. Les travaux sont estimés à près de 300 000 Frs et confiés à l'entreprise Armand de Deuil la Barre.

Ce pont est resté condamné bien trop longtemps ce qui a certainement perturbé le fonctionnement de l'abbaye auprès



de qui nous nous excusons.

Il nous a fallu en trouver le financement et également une entreprise disponible et spécialisée dans la restauration de ce type d'ouvrage.

GB

Le Coin des Associations

Comité de jumelage

10ème anniversaire du jumelage entre
Asnières sur Oise et Cutigliano



Quelle chaude ambiance !!!

Cette nouvelle édition des échanges entre les communes d'Asnières sur Oise et Cutigliano restera très certainement dans les mémoires des participants à ce 10ème anniversaire de notre jumelage.

L'accueil reçu par notre groupe fut, tant au niveau de la gentillesse et de la sympathie des habitants que de l'organisation de notre séjour, exemplaire, fort en émotions et chargé d'une profonde amitié réciproque.

Cette amitié, née de relations fortes entre nos deux communes et soutenue par les maires respectifs, Claude Krieguer et Graziano Nesti, a été rappelée à de nombreuses reprises lors des diverses manifestations organisées par nos amis italiens.

Lors de la réception célébrant le 10ème anniversaire du jumelage, les discours respectifs des deux maires ont relaté les dix années d'échanges et leurs souhaits de prolonger encore cette merveilleuse aventure humaine.

Après avoir échangé de nombreux présents, le groupe a participé à une soirée folklorique dont beaucoup se souviendront très longtemps. Sans oublier les diverses excursions qui permirent au groupe de mieux se connaître et de s'apprécier, et cela dans une ambiance et un esprit ressemblant souvent à celui d'une colonie de vacances.



Ces voyages étant ouverts à tous, nous souhaitons être encore plus nombreux lors de la prochaine édition.

DG

Comité des cheveux blancs



Le 17 mai 2001, nos anciens ont effectué un voyage à Amiens, visite guidée de la ville et de la superbe cathédrale, repas et promenade en calèche.

Malheureusement la visite des hortillonnages n'a pu se faire

en raison des récentes inondations.

Tous les participants sont rentrés à Asnières ravis de leur journée.

Prochaine sortie en Seine et Marne le 18 juin 2001.

AL

Environnement

Avertissement !!!

Nous vous avertissons que le fibrociment n'est pas ramassé par les " monstres ", ce matériau devant, en effet, subir un traitement spécial.

Pour vous en débarrasser, contacter la société :

REP - ZI rue Robert Moiron - BP335 - 95193 Goussainville

Tél : 01 39 88 00 10

Nettoyage de printemps

Grand soleil et excellente ambiance pour la collecte des déchets au parc de Toutedville, dans le cadre du " Printemps de l'environnement 2001 ", qui s'est tenu le 12 mai.



Enfants, instituteurs et parents d'élèves de l'école Blanche de Castille ont tous activement participé au nettoyage du parc. Les petits ont ramassé les papiers, les paquets de bonbons et autres emballages de gâteaux, les canettes métalliques (dites- donc, les ados et les plus grands, il y a des poubelles dans le parc ! Alors, ne jetez plus vos déchets n'importe où !).

Les petits baillonnais ont ramassé les déchets laissés par les promeneurs occasionnels, et non par les randonneurs qui sont des gens corrects, dans les allées du Bois et le chemin de la reine Hortense. Les adultes se sont occupés du verre cassé.

En fin de matinée, tous se sont retrouvés pour un apéritif sucré/salé avec grenadine et jus de fruits dans la cour de la mairie pour ceux d'Asnières et dans la cour de l'école pour ceux de Baillon. Cet apéritif fut très apprécié par cette chaude journée.

Merci encore à tous les participants.

MP - PVDA - GC - GB

Avis aux particuliers

Si vous disposez de terrains que vous ne pouvez entretenir et que vous souhaitez louer, merci de le signaler au secrétariat de la Mairie ou à la commission Information pour que les personnes intéressées vous contactent.

JL

La deuxième déchetterie (située à Viarmes) est ouverte depuis le 14 mai 2001

Le comité syndical du SICTOMIA, composé des représentants des 27 communes membres du syndicat, a décidé d'implanter sa deuxième déchetterie sur la commune de Viarmes.

Ce choix a été motivé, entre autres raisons, pour sa situation centrale sur le canton de Viarmes.

Cette déchetterie, construite pour un coût global de 2 600 000 francs (aménagement d'accès compris) a été prise en charge totalement par le SICTOMIA, elle a été financée de la façon suivante :

Coût total	2 600 000 francs
Subvention de la Région	800 000 francs
Subvention du département	510 000 francs
Subvention de l'ADEME	290 000 francs
Solde à financer	1 000 000 francs

Le solde de 1 000 000 de francs a été entièrement financé par l'ensemble des 86 899 habitants des 27 communes groupées au sein du SICTOMIA.

La déchetterie située sur le territoire de Viarmes est ouverte à la totalité des habitants des 27 communes membres du SICTOMIA et notamment aux habitants d'ASNIERES SUR OISE et BAILLON.

La 2ème déchetterie se situe dans la zone d'aménagement de l'Orme. Elle est réservée exclusivement aux particuliers. Les artisans et commerçants continueront d'utiliser celle de CHAMPAGNE SUR OISE.

Elle permet d'accueillir :

- * Déchets verts, Cartons et emballages, Métaux et encombrants, Gravats et déchets ménagers spéciaux (D.M.S.) comme la peinture, les solvants etc... pour les particuliers seulement, Huiles de vidange.

Les poids et volumes maximums déposés gratuitement autorisés sont de :

- * 500 Kgs par jour ou

- * 20 litres par jour pour les peintures, solvants et huiles de vidange.

Pour les quantités supérieures, se renseigner au SICTOMIA (téléphone 01.34.70.05.60) ou directement sur place.

L'utilisation d'un véhicule utilitaire nécessite obligatoirement une attestation de la mairie de résidence.

Elle est ouverte :

- * Tous les jours de la semaine (fermée le mardi et les jours fériés) de 09h30 à 12h et de 14h à 18h.

- * Le samedi de 09h30 à 17h.

- * Le dimanche de 10h à 16h.

C'est une nouvelle étape franchie par les élus des 27 communes dans le service de proximité des habitants de leurs communes. Cette déchetterie de proximité doit rencontrer le succès attendu, désengorger l'accès à la déchetterie de Champagne, participer au recyclage de nos déchets ménagers.

Trier, participer à la valorisation des déchets ménagers, un simple geste citoyen de chacun d'entre nous qui doit devenir un réflexe de la vie de tous les jours.

HW

Circulation automobile et courtoisie.

La circulation automobile dans le village devient dangereuse et certains automobilistes confondent code de la route et loi de la jungle. Quant à la courtoisie, elle est dépassée et on se demande si ce mot existe encore sur la route.

Dans les parties de rues où la moitié de la chaussée est occupée par des voitures en stationnement, des chauffards tiennent un raisonnement qui semble sorti d'un western de série B : "J'occupe la partie libre de la chaussée donc je fonce. A l'autre de se garer. Puisque je suis engagé, j'ai priorité".

Qui n'a pas déjà entendu cet argument du "premier engagé" quand, circulant bien à droite, il se trouve nez à nez avec une voiture doublant celles qui sont garées.

Mais que dit ce livre ringard qu'on appelle encore "code de la route" :

Article R4 : "En marche normale, le conducteur doit maintenir son véhicule ou ses animaux près du bord droit de la chaussée autant que le lui permet l'état ou le profil de celle-ci".

Article R14 dernier alinéa : "Lors du dépassement le conducteur ne peut emprunter la moitié gauche de la chaussée que si il ne gêne pas la circulation en sens inverse". Outre l'amende importante, l'infraction entraîne un contrôle de l'imprégnation alcoolique et un retrait de plusieurs points du permis de conduire. Quant à l'accident frontal, on n'ose imaginer ses conséquences.

On déplore dans notre pays plus de 8000 morts par an sur les routes. Très peu d'accidents sont occasionnés par une défaillance mécanique. La grosse majorité est due à une faute humaine :

- mauvais état d'entretien du véhicule (pneus, freins, éclairage...)
- déficience du conducteur (fatigue, maladie, problèmes oculaires ou auriculaires, ivresse...)
- non respect du code de la route et de la signalisation.

Remédier à ces points négatifs, c'est ce qui sépare l'assassin en puissance du bon conducteur et c'est aussi une forme de courtoisie. Ne jamais non plus oublier cette règle simple : "On n'est jamais seul sur une route et l'autre aussi est un être humain".

Bientôt les vacances, faisons en sorte qu'elles soient l'occasion de détente dans la joie et que la tonne de métal qui nous transporte ne devienne pas le cercueil de la famille.

AP

Printemps pluvieux, printemps heureux ...

Car avec lui revient le traditionnel goûter de Pâques offert à nos anciens par le CCAS.

Dès le début, l'ambiance chaleureuse et sympathique est



créée par le tirage du loto qui permet aux plus chanceux de repartir les bras chargés de cadeaux.

LN

Anniversaire



Sophie la petite girafe, le jouet d'éveil le plus vendu en France (450 000 exemplaires par an), est née à Asnières sur Oise dans les établissements Delacoste à la fin des années cinquante. Elle soufflait officiellement ses 40 bougies le 25 mai dernier, jour de la sainte Sophie. Nous nous devons de lui rendre hommage même si hélas, depuis 1993, la star en caoutchouc a abandonné son village natal pour s'exiler vers les montagnes de Haute-Savoie.

FL

Nouveau !!!

La mairie propose à tous les habitants un nouveau service "Liens et services de proximité Asnières Baillon". Vous rencontrez des difficultés occasionnelles, composez le :

0800 833 344 (appel gratuit).

Un élu sera à votre écoute entre 9 h et 18 h du lundi au vendredi et entre 9 h et 12h le samedi pour apporter une solution à votre problème.

PE

Opération Vacances tranquilles

Afin d'optimiser les résultats dans la lutte contre les cambriolages de résidences inoccupées sur la commune d'Asnières sur Oise en période de vacances, l'opération "Vacances tranquilles" est reconduite cette année.

L'efficacité des surveillances effectuées par l'agent de police municipal et les militaires de la brigade de gendarmerie de Viarmes peut être améliorée si chacun signale son absence au moyen d'un imprimé disponible en mairie ou à la brigade de gendarmerie de Viarmes.

AP

Attention !!!

A Asnières, six chats sont morts. A Noisy, trois chats ont disparu, un quatrième a été retrouvé agonisant, puis est mort empoisonné... Il semblerait que l'attitude irresponsable voire criminelle de certaines personnes soit à l'origine de tout cela! La pose d'appâts empoisonnés dans le but de nuire est un délit répressible devant la loi. Une plainte contre X a donc été déposée à la Gendarmerie de Viarmes.

Claudine Vattier

Brocante de l'Ascension

Plus de 200 exposants à la brocante de l'Ascension et un merveilleux soleil d'été pour accompagner cette agréable journée !



Merci aux nombreux bénévoles qui ont aidé à la mise en place et aux habitants de notre commune pour leur participation active.

Le Comité des Fêtes.

Centre aéré de juillet

Le centre aéré fonctionnera à Asnières sur Oise du lundi 2 juillet au vendredi 27 juillet 2001 inclus.

Les inscriptions, à la semaine, sont à effectuer à la Mairie avant le 29 juin 2001.

Tarif : 325 Frs/semaine pour un enfant (tarif dégressif si plusieurs enfants ou plusieurs semaines)

DG

Monographie

Nous vous rappelons que la monographie d'Asnières sur Oise est en vente à la Mairie pour la somme de 110 Francs soit 16,77 Euros.

Alerte au plomb

"L'ensemble du département est classé zone à risque d'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, applicable depuis le 15 février 2001. De ce fait, lors de toute mutation d'un logement construit avant 1948, l'acte de vente ou la promesse de vente doit comporter un " état des risques d'accessibilité au plomb " établi aux frais du vendeur par :

- soit un contrôleur technique agréé par le Ministère de l'Équipement,
- soit par un technicien de construction qualifié ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission ".

Ce diagnostic ne concerne que les peintures et non les canalisations en plomb.

DDASS

Etat Civil

NAISSANCES

18/04/2001 : COUTINHO GOMES Dana

20/04/2001 : THIBOUST Léna Chloé Michèle

02/05/2001 : DUPONT Eugénie Françoise Anne-Marie

DECES

08/04/2001 : GOUX Gabriel Louis Clément

MARIAGES

07/04/2001 : DEDUIT Roger & SYLVESTRE-REY Marilyn

12/05/2001 : LAMBERT Stéphane & DIAS MORGADO Elisabete

19/05/2001 : VEGNI Cyril & MUSSET Cécile

26/05/2001 : DABADIE Thierry & ALBARIC Laure

02/06/2001 : COUFFIN Pierre-Marie & WEISSE Catherine

02/06/2001 : PERRIER Serge & PEREUR Josiane

MEDAILLES du TRAVAIL

Argent

Christine Braet

Patricia Roggero

Vermeil

Robert Morlet



Vendredi 22 Juin
Ecole Blanche de Castille



Kermesse

De 17 h 30 à 20 h 00

- Stands de jeux pour petits et grands
- Restauration sur place: buvette, barbecue, frites, gâteaux...



BAL des pinces - oreilles

De 20h00 à 21h00

Avec leurs chansons pour faire la fête, 3 musiciens vous entraîneront dans un bal endiablé aux rythmes variés. La danse et le jeu se mêleront pour la plus grande joie des petits et des grands.

Communale

Entre Terre et Mer

C'est sous ce titre que Jean-Claude HUVIER et sa troupe de



"L'AUBERGE DES BALLADINS" nous ont régalié le samedi 19 mai par une veillée de contes bretons accompagnée de crêpes et cidre à la mairie de notre village. Les enfants, assis en cercle autour des conteurs étaient "bouche bée" (les adultes aussi d'ailleurs). Les conteurs, pleins de réalisme sont de vrais acteurs qui

arriveraient (presque) à nous emmener au pays des rêves (ou cauchemars) en nous faisant croire que ces histoires sont la réalité.

Belle initiative de la commission de la culture que celle de faire (re)découvrir la magie des contes dans notre siècle empreint d'images plus ou moins virtuelles où tout va si vite!

Encore merci à nos "acteurs" pour cette bonne soirée (hé oui, les crêpes et le cidre étaient bons !).

HW



Déchetterie

La déchetterie du Syndicat des Ordures ménagères de Champagne (SICTOMIA) auquel adhère notre commune a



implanté une nouvelle déchetterie à VIARMES. Cette déchetterie est financée par toutes les communes du Syndicat dont ASNIERES SUR OISE. La déchetterie que nous avons ouvert à la "Gueule à vaches" et le dépôt de la remorque chaque fin de semaine n'ont plus de raison d'exister. Ces services font double emploi depuis le 14 mai 2001, avec la déchetterie dite "de Viarmes".

Dans un souci de gestion rigoureuse des ressources financières de la commune, la municipalité a pris la décision de ne plus assurer ces services à compter du 30 juin 2001 et de les remplacer par la nouvelle déchetterie.

Vous trouverez dans l'article page 5 les horaires d'ouverture de cette déchetterie et les conditions de son utilisation.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la déchetterie située à Viarmes est autorisée à tous les habitants (particuliers) d'Asnières et de Baillon au même titre que tous les habitants des communes adhérentes du SICTOMIA.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et nous souhaitons de bonnes vacances.

HW

Village Fleuri

Nous avons promis de nous inscrire, pour la première fois, auprès du Comité de sélection des Villages Fleuris du Val d'Oise.

Prétendants au prix de la première participation, nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de fleurir au maximum vos fenêtres, et de nous apporter toutes suggestions de fleurissement, afin que cette participation soit couronnée de succès et apporte à tous le plaisir de vivre dans un village fleuri.

MP

Permanences du PACT ARIM (de 9h à 11h)

Asnières
Mardi 12 et 26 juin
Mardi 10 et 24 juillet
Mardi 7 et 21 août
Mardi 4 et 18 septembre

Viarmes
Vendredi 8 et 22 juin
Vendredi 6 et 20 juillet
Vendredi 3 et 31 août
Vendredi 14 et 28 septembre

INFO CIOP (Centre d'Information et d'Orientation Professionnel)

Vous êtes âgés de 16 à 25 ans et vous souhaitez vous former dans des secteurs qui recrutent :
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise et des Yvelines organise des réunions " les Mercredis de l'Alternance " (de 14h à 16h).
Les prochaines auront lieu à :

Gonesse au centre J.P. thomas
4 impasse Louis Lépine
les mercredis 20 juin et 11 septembre
Tél : 01 34 07 78 95

Pontoise
8, rue Pierre de Coubertin
les mercredis 27 juin, 4 juillet et 4 septembre
Tél : 01 30 75 36 03

- Au programme**
- La formation en alternance c'est quoi ?
 - Les secteurs qui recrutent
 - Les différents contrats
 - Les formations, les diplômes
 - Comment trouver mon entreprise ?
 - Comment trouver ma formation ?
 - Qui peut m'informer, m'orienter, me conseiller ?

Les Courriers de l'Île de France nous informent

La société VIA GTI, 1er opérateur privé pour le transport public de voyageurs en France, et la société CARIANE, opérateur important dans le secteur interurbain, ont décidé de fusionner.
Ce groupe ainsi constitué change de nom pour s'appeler KEOLIS.

Nous profitons de cette fusion pour étudier les modifications possibles des arrêts actuels.

N'hésitez pas à nous soumettre vos suggestions.

MP

Juin

Samedi 9/06/2001 :

journée " Portes-ouvertes " dès 9h30 à l'école maternelle Blanche de Castille et Journée nationale du conte.

Vendredi 22/06/2001 :

à partir de 17h30, kermesse et à 20h00, bal des Pincés-Oreilles à Blanche de Castille.

Samedi 23/06/2001 :

feux de la Saint-Jean dans le Parc de Toutedeville

Vendredi 29/06/2001 :

Kermesse de l'école de Baillon

Juillet

Samedi 14/07/2001 :

pique-nique géant dans le parc de Toutedeville entouré de nombreuses manifestations (cf. article page 1)

Août

Mercredi 15/08/2001 :

rallye pédestre à Asnières sur Oise avec le Syndicat d'Initiative d'Asnières.
Départ de la rue Pierre Brossolette à partir de 9h.
Participation 20 Frs.

Inscriptions avant le 15/07/2001 soit au Codérando 95 soit au Syndicat d'Initiative.
Prévoir son pique-nique pour le déjeuner sur la place de l'église sinon buvette sur place.

Septembre

Samedi 08/09/2001 :

journée des associations à la Maison du Village

Samedi 15 et dimanche 16/09/2001 :

jours du patrimoine (itinéraire touristique)

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 15/06/2001
Vendredi 06/07/2001
Vendredi 20/07/2001
Vendredi 03/08/2001
Vendredi 17/08/2001
Vendredi 07/09/2001
Vendredi 21/09/2001

Encombrants

Vendredi 06/07/2001
Vendredi 03/08/2001
Vendredi 07/09/2001

Arrêté du 27 avril 2001 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur et la secrétaire d'état au budget, après examen des rapports faisant apparaître l'intensité anormale d'un agent naturel, dont les conséquences dommageables ne sont pas assurables,

Arrêtent :

Art. 1er : en application des dispositions de l'article 1er de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle est constaté pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les mouvements de terrain et les remontées de nappe phréatique survenus dans les départements et aux dates désignés en annexe.

Art. 2 : L'état de catastrophe naturelle constaté à l'article 1er du présent arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés à l'article 1er, alinéa 1, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3 : La franchise applicable est modulée en fonction du nombre d'arrêtés pris pour un même risque, depuis le 2

février 1995, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné. Pour ces communes, le nombre de ces arrêtés figure entre parenthèses dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les arrêtés antérieurs pris pour un même risque mais aussi le présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 2001.

Annexe : Département du Val d'Oise – Inondations et coulées de boue du 29 au 31 mars 2001 – Communes d'Asnières sur Oise

Vacances à l'étranger : partez l'esprit tranquille

Cet été, vous avez décidé de passer vos vacances à l'étranger, dans un des pays de l'espace économique européen. Quelques semaines avant de partir, n'oubliez pas de demander à votre centre d'assurance maladie l'imprimé E 111.

En cas de " pépin " de santé, vous pourrez ainsi vous faire rembourser immédiatement de vos soins par l'institution de Sécurité Sociale du pays dans lequel vous séjournez.

Attention toutefois : les tarifs et les taux de remboursement diffèrent d'un pays à l'autre et l'imprimé E 111 ne vous dispense pas, avant votre départ, de contracter une assurance rapatriement.

Si vous êtes ressortissant d'un pays qui n'appartient pas à l'espace économique européen, vous n'êtes pas concerné par ces dispositions. Toutefois dans de nombreux cas, il existe des conventions.

Renseignez-vous auprès de votre centre d'assurance maladie.

PM



ORIGINAL ET UNIQUE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Hommes et Femmes de 18 à 35 ans.

Vous voulez devenir un des acteurs principaux du service public et être au cœur de l'engagement citoyen.

Vous possédez une bonne condition physique ,vous voulez consacrer une partie de votre temps libre , de votre vie familiale , de vos loisirs , à vous former pour sauver et porter assistance à autrui .

Vous avez le sens de la discipline et du travail en commun.

Alors, intégrez une équipe de secours en vous engageant comme sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Viarmes.

**Contact : Adjudant-chef Joël CABANNE
Adjudant Eric MARECHAL**

**rue Elie CAMUS de PONTCARRE 95270 VIARMES .
Tél. . 01-30-35-41-13**

Asnières sur Oise - Baillon

Le Trait d'Union

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Comme vous l'avez peut-être remarquée la chronique de Tante Mimi a disparu de nos colonnes.

Avec cette chronique, nous voulions apporter une note d'humour sur des sujets très différents et concernant notre village. Mal nous en a pris, nous avons eu la tristesse de constater que l'humour n'était pas l'apanage de tous.

En effet, mal comprise, notre chronique a fait l'objet d'un affichage sauvage, (les panneaux de signalisation routiers n'ont pas été épargnés) qui mettait en cause une collègue qui n'était pour rien dans cette chronique.

De plus, nous avons reçu deux correspondances de Madame LEGUEN et Laurent LEGUEN qui ont émis le souhait que la commission de l'information publie ces missives. L'esprit de ces courriers n'ont pas semblé correspondre à ce que nous voulons comme vrai dialogue entre citoyens: transparence, réel débat d'idées, pluralisme.

Nous avons répondu à ces courriers et en tout état de cause, ces correspondances sont à votre disposition au guichet de la Mairie. Nous vous convions ainsi à les consulter.

La Commission Information

Participations

Responsable édition: - Eric Therry -

Articles: - Ginette Bianchi - Gérard Chapelle - Le Comité des Fêtes - Patricia Especel - Didier Gouret - François Lapierre - André Larrue - Juliette Lefort - Philippe Marcot - Lydie Noubel - Alexandre Papadopoulos - Michèle Poitevin - Claudine Vattier - Paulette Van Den Abele - Hervé Windels -

Ont également collaboré: - Tous les membres de la commission information -

Photos: - Gérard Chapelle - Julien Especel - Didier Gouret - Margrit Krieguer - Hervé Windels - Syndicat d'initiative -

Correction: - Commission information -

Diffusion: - Gérard Chapelle -

Mise en Page , flashage et impression: - C&C -

Prochaine édition Septembre 2001